



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2017

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian, GEORGET Arthur, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal,.

Secrétaire de Mairie :

Florence PELIN

Secrétaire de séance :

Isabelle MARTIN

Excusé : Jean-Yves ALLARD

Ordre du jour :

- Informations diverses ;
- Réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants – demande de subventions ;
- Régularisation des frais d'enquête publique concernant l'actualisation du schéma directeur d'assainissement ;
- Loyers au 1^{er} janvier 2018 ;
- Location appartement n°3 ancienne gendarmerie ;
- Questions diverses.

1. INFORMATIONS DIVERSES

- Marc JOUBERT a assisté à une réunion Natura 2000 : présentation des documents de portage par le Parc Livradois-Forez. Discussion : évocation des risques de doublon avec le contrat territorial « Ance du Nord » et des contraintes appliquées à l'agriculture. La volonté d'avoir des documents clairs et lisibles est affirmée
- Nous avons eu la visite des gîtes de France pour la requalification des gîtes (visite qui a lieu tous les 5 ans) : il y a eu quelques remarques mais dans l'ensemble un avis positif. Un compte-rendu de visite sera envoyé.
- La signature de la vente de l'ancienne mairie aux notaires de Viverols est prévue le lundi 18 décembre.
- Accessibilité : une personne de la DDT est venue nous donner des conseils, notamment la liste des dérogations qu'on pouvait obtenir, ce qui permettra d'éviter certains travaux de mise aux normes.
- Nous avons reçu le devis pour changer les fenêtres de la salle occupée par l'association du patchwork (environ 6 000 €, qui pourraient être financés par des aides jusqu'à 80 %) et pour le changement de la chaudière de la Poste (environ 16 000 € qui pourraient bénéficier d'environ 50 % d'aides).



- Maison de retraite : il y a eu un audit sur le devenir des maisons de retraite d'Arlanc et de Viverols, qui pourraient être réunies en une seule entité. Il est envisagé une répartition des personnes en fonction de leur handicap, ce qui pourrait engendrer des travaux. Actuellement la maison de retraite de Viverols n'est pas viable et pourrait être fermée du jour au lendemain. Il a été question du CPOM : contrat pluriannuel d'objectif et des moyens (contrat qui définit les budgets pour les 5 ans à venir).
- Le projet de réfection de la voirie forestière a été accepté : il pourra bénéficier de 80 % de subventions. Le dossier a été élaboré par l'ONF, avec l'aide de 2 élus, Fabien Porteneuve et Eric Picard.
- Il va falloir fournir pour le 31 janvier l'avis pour l'organisation des temps scolaires de la prochaine rentrée. Nous avons fait passer un sondage auprès des parents, nous sommes en attente des réponses.
- Mme BELLION, présidente du club du 3^e âge remercie les commerçants et les associations pour leur participation au repas du club.

2. REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES EN SALLE POLYVALENTE ADAPTEE POUR ACCEILLIR DES SPECTACLES VIVANTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants, qui s'élève à la somme de 604 200 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Adopte ledit projet ci-dessus ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du Fonds d'Intervention Communal 2018, à hauteur de 30 % + coefficient départemental de solidarité de la commune de 0.96, plafonné à 145 622 euros HT de travaux subventionnables
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du DETR 2018, à hauteur de 30 %, plafonné à 150 000 euros
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Sollicite une subvention FEADER auprès de l'Europe
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	604 200.00 euros
. CONSEIL DEPARTEMENTAL FIC	41 939.00 euros
. DETR 2018	150 000.00 euros
. FEADER	200 000.00 euros
. REGION	45 000.00 euros
. FONDS LIBRES	167 261.00 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Pour : 9

Contre : 1 (Porteneuve)

Abstention : 0



3. REGULARISATION FRAIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête publique concernant la révision du zonage assainissement qui a eu lieu du 3 janvier au 2 février 2017. Les frais engendrés par cette enquête ont été réglés sur le budget communal au lieu du budget assainissement. Il y a donc lieu de passer des écritures de régularisation conformément à l'état récapitulatif joint à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 533.21 euros au compte 7718 sur le budget communal et un mandat au compte 622 sur le budget assainissement correspondant au montant total des frais engendrés par cette enquête publique.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. LOYERS AU 01/01/2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'augmentation des loyers en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E., à compter du 1er janvier 2018.

Les loyers ainsi révisés sont les suivants :

- Maison TIXIER	353 €
- Ecole aile droite	241 €
- Ecole aile gauche 1 ^{er} étage	282 €
- Ecole aile gauche RdC	153 €
- Local de kinésithérapie	253 €
- Local de la fleuriste	182 €

Accord est donné à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. LOCATION APPARTEMENT N°3 ANCIENNE GENDARMERIE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande faite par Madame BOURBOUZE Anne afin de louer l'appartement n° 3 – T3 du 2ème étage du Bâtiment de l'ancienne gendarmerie à compter du 1^{ER} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer l'appartement n° 3 type T3 au 2ème étage situé dans le bâtiment de l'ancienne Gendarmerie à compter du 1^{er} janvier 2018 pour un montant de loyer de 285 euros mensuel + 30 euros pour le garage
- de fixer le montant de la provision chauffage à 100 euros mensuel
- de demander au locataire un cautionnement équivalent à un mois de loyer en principal, soit une somme de 285 euros à la signature du bail.

Mairie de VIVEROLS

Place de l'église

63840 VIVEROLS



- que le montant du loyer sera révisé chaque année le 1er juillet, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2017 :

- compte 2315-289 + 500 euros

- compte 2152-272 - 500 euros

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

7. TRANSFERT BUDGET CANTINE SUR BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 20 octobre 2017 clôturant et transférant le budget « Caisse des Ecoles » sur le budget Principal. Suite à la clôture de ce budget, il y a lieu de transférer également la régie de la Caisse des Ecoles sur le budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de transférer la régie de la Caisse des Ecoles sur le budget Principal de la Commune et ce à compter du 01/01/2018.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

8. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le 19 janvier 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9 h 45.

Le Maire